

ARRONDISSEMENT DE NOGENT LE ROTROU
CANTON DE NOGENT LE ROTROU

MAIRIE DE MANOU
2, rue Louise Koppe
28240 – MANOU

Téléphone : 02 37 81 85 13 - courriel : contact@mairie-de-manou.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le 24 mars 2026 par Madame Stéphanie COUTEL, Maire de la commune, s'est réuni en la salle du conseil.

Mme BLANCHET a été désignée, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Etaient présents : Amélie BLANCHET, Stéphanie COUTEL, Aude FORT, Bruno GARRIGA, AUBRUN Béatrice, Philippe ROULLEAU, Maria MILUTINOVIC, Amélie FERNANDES, Olivier DEMEOCQ, Agnès HAUTEFEUILLE
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Stéphane CLOT (pouvoir à Bruno GARRIGA), Mikael SANTARROMANA (pouvoir à Amélie BLANCHET), Loïc Préville (pouvoir à Stéphanie COUTEL), Serge Préville, Fanny CHRETIEN (pouvoir à Olivier DEMEOCQ)

Approbation des conseils municipaux du :

02 mars 2026 : ce compte-rendu est approuvé à la majorité (2 abstentions)

20 mars 2026 : ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité

26.03.201 : COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide la création de 9 commissions.

Mme le Maire précise qu'elle participe d'office à l'ensemble des commissions.

1) Commission d'appels d'offres

COUTEL Stéphanie, Présidente

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aude FORT	GARRIGA Bruno
Amélie BLANCHET	ROULLEAU Philippe
Olivier DEMEOCQ	Fanny CHRETIEN

2) Commission Budget – Finances

COUTEL Stéphanie

FORT Aude- BLANCHET Amélie – GARRIGA Bruno - DEMEOCQ Olivier-CHRETIEN Fanny

3) Commission des Travaux/sécurité

COUTEL Stéphanie

GARRIGA Bruno – FORT Aude - ROULLEAU Philippe - SANTARROMANA Mikael – CLOT Stéphane - PREVILLE Serge

4) Commission Fêtes – Cérémonies – Associations

COUDEL Stéphanie
BLANCHET Amélie - CLOT Stéphane – FERNANDES Amélie – PREVILLO Loïc

5) Commission Jeunesse – Affaires scolaires

COUDEL Stéphanie
BLANCHET Amélie – FERNANDES Amélie - PREVILLO Loïc – Agnès HAUTEFEUILLE

6) Commission Communication / Culture

COUDEL Stéphanie
BLANCHET Amélie - MILUTINOVIC Marija – PREVILLO Loïc

7) Commission Environnement

COUDEL Stéphanie
MILUTINOVIC Marija - FORT Aude - AUBRUN Béatrice

8) Commission Social - Solidarité

COUDEL Stéphanie
BLANCHET Amélie – HAUTEFEUILLE Agnès – FERNANDES Amélie

9) Commission d'aide à l'action communale et citoyenne

COUDEL Stéphanie
BLANCHET Amélie – GARRIGA Bruno – FORT Aude - DEMEOCQ Olivier- CHRETIEN Fanny

La constitution de ces commissions est approuvée à l'unanimité par le conseil.

26.03.202 : DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection des représentants au sein des organismes extérieurs :

1- **Syndicat Intercommunal de ramassage et traitement des ordures ménagères (SIRTOM) :**

1 titulaire et 1 suppléant de chaque commune membre du SIRTOM

Titulaire : GARRIGA Bruno

Suppléant : AUBRUN Béatrice

Approuvé à la majorité (2 abstentions)

2- **Parc Naturel Régional du Perche (PNRP) :** (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : MILUTINOVIC Marija

Suppléant : FORT Aude

Approuvé à la majorité (2 abstentions)

3- CNAS : (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : Amélie BLANCHET

Suppléant : Amélie FERNANDES

Approuvé à la majorité (2 abstentions)

4- Syndicat Intercommunal Scolaire : (3 titulaires et 2 suppléants)

Titulaires : Stéphanie COUTEL, Amélie BLANCHET, Amélie FERNANDES

Suppléants : Loic PREVILLE, Agnès HAUTEFEUILLE

Approuvé à la majorité (2 abstentions)

5- TERRITOIRE D'ENERGIE EURE-ET-LOIR : (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : GARRIGA Bruno

Suppléant : Stéphane CLOT

Approuvé à la majorité (2 abstentions)

6- EURE-ET-LOIR INGENIERIE : (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire : Aude FORT

Suppléant : Philippe ROULLEAU

Approuvé à la majorité (2 abstentions)

26-03-203 DELEGATIONS AUX ADJOINTS :

Mme le maire expose :

Afin de fluidifier la gestion municipale au quotidien et d'impliquer les adjoints au maire dans cette gestion, il est proposé aux conseillers de préciser les domaines d'intervention.

Après débat, il est proposé de définir les attributions des adjoints de la manière suivante :

Délégations aux adjoints :

- **1^{ère} adjoint : Amélie BLANCHET**

En charge de la : Communication/Culture

Jeunesse et Affaires Scolaires

Fêtes / Cérémonies et associations

Social / solidarité

Commerce

Binôme avec le 2nd adjoint

Proposition de délégations

- Communication interne et externe : préparer et diffuser les informations municipales (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, affichage).
- Organisation d'événements culturels avec préparation du budget dans la limite votée par le conseil.
- Gestion des partenariats culturels avec associations, écoles et acteurs locaux.
- Relations avec les établissements scolaires
- Organisation des cérémonies officielles (8 mai, 14 juillet, 11 novembre, fêtes locales).
- Gestion des relations avec les associations locales
- Coordination des manifestations et fêtes sur la commune en respectant le budget communal.
- Suivi des actions sociales locales (repas des aînés, services aux personnes âgées ou isolées).
- Propositions d'aides ponctuelles ou d'initiatives solidaires, dans le cadre budgétaire voté.
- Soutien aux commerces et artisans locaux

- **2^{ème} adjoint : Bruno GARRIGA**

En charge des travaux

Binôme avec la 3^{ème} adjointe

Proposition de délégations

- Suivi de l'entretien des routes communales
- Gestion des opérations d'entretien et de petits travaux
- Suivi des travaux de rénovation ou d'amélioration des bâtiment municipaux, dans le respect des budgets votés.
- Coordination avec les entreprises ou artisans pour les interventions sur les bâtiments communaux.
- Suivi des aménagements et de l'entretien extérieur
- Coordination avec l'employé communal
- Suivi des investissements et dépenses liées aux travaux
- Proposer et planifier les travaux futurs dans le cadre du budget et du programme voté par le conseil municipal.
- Vérifier la conformité des travaux avec les normes de sécurité et les obligations légales.

- **3^{ème} adjoint : Aude FORT**

En charge des finances / budget

Binôme avec la 1^{ère} adjointe

Proposition de délégations

- Préparer le budget communal
- Suivre l'exécution budgétaire (recettes et dépenses)
- S'assurer que les dépenses sont conformes au budget voté et à la législation en vigueur.
- Suivi des taxes locales
- Suivi des marchés publics
- Gestion des subventions
- Préparation des dossiers financiers pour demandes de financement

- Coordonner avec le trésorier ou comptable public pour toutes les opérations financières.

Après accord des intéressés, le conseil, à l'unanimité, approuve l'attribution des fonctions énumérées ci-dessus aux adjoints au maire.

26-03-204 DELEGATION AUPRES DU MILOS :

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU les statuts de la Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir, adoptés lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2020,

VU les statuts de la Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir, adoptés lors de l'Assemblée Générale du 11 mars 2020, notamment l'article 5 précisant les membres de l'association et l'article 6 précisant l'acquisition de qualité de membres

CONSIDÉRANT que la Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur les territoires des arrondissements de Nogent-le-Rotrou et Châteaudun,

CONSIDÉRANT que cette association propose un accompagnement renforcé pour les jeunes du territoire en matière d'emploi, de formation, de logement, de santé et d'accès aux droits,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE :

Article 1 : Le Conseil municipal désigne, pour représenter MANOU au sein de la Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir, la personne suivante :

Fonction	Titulaire
	Mme Lucie TREMIER

Article 2 : Le représentants désigné ci-dessus est autorisé à participer aux Assemblées Générales, aux réunions du Conseil d'Administration et à toutes instances de la Mission Locale, conformément à ses statuts.

Article 3 : Madame le Maire est chargée de notifier la présente délibération à la Mission Locale Ouest et Sud Eure-et-Loir et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à cette désignation.

Questions diverses :

Mme MILUTINOVIC évoque la constitution de la base adresse et s'interroge sur la gestion des plaques de noms de rue et les n° des maisons. Mme le Maire répond que ce sujet sera travaillé dans le cadre des commissions travaux et communication.

M. DEMEOCQ apprécierait que l'envoi des convocations soit étoffé de plus de documents explicatifs. Mme le Maire précise que, lorsque le sujet l'exige, les convocations sont accompagnées des documents qu'il conviendra d'approuver (conventions, contrats,...) en conseil.

M. DEMEOCQ évoque également le besoin de trouver une solution pour assurer la promotion des entreprises de Manou. Mme le maire rappelle que la commune ne bénéficie pas de la compétence économique, qui est du ressort de la CDC. Elle rappelle que cette démarche est malgré tout effectuée par le biais du site de la commune et du bulletin municipal.

M. DEMEOCQ souhaite connaître la date du prochain conseil dès que celle-ci est connue. Mme le maire informe que le prochain conseil est prévu pour le 30 avril.

M. DEMEOCQ s'inquiète de la perspective possible d'une fermeture de classe, voire du risque de fermeture de l'école de Manou à la rentrée 2026 et invite le conseil à réfléchir sur les moyens d'éviter cette issue, selon lui dommageable pour l'avenir de la commune

Point sur l'adressage : Mme le maire informe les membres du conseil que la mission de la poste est terminée. Les élus vont transmettre un courrier aux habitants concernés avec leur nouvelle adresse, ainsi qu'une liste non exhaustive et un courrier type pour les organismes à prévenir en cas de changement d'adresse. Afin de conserver une harmonisation au sein de la commune, les plaques numérotées de chaque habitation concernée par un changement seront fournies par la mairie

Matériel inutilisé de l'atelier communal : M. ROULLEAU doit faire l'inventaire du matériel non utilisé afin de pouvoir le vendre et permettre de réinvestir dans d'autres outils utiles.

Chemin des Feugérons : un administré a déposé de grosses pierres (silex) dans le chemin des Feugérons pour combler les trous, de manière considérable. Mme le maire va se rendre sur place pour constater l'état du chemin.

PRESENTATION DU BUDGET 2026 AU MOINS 12 JOURS AVANT LE VOTE

Mme le maire expose que, comme en dispose les textes en la matière, le projet de budget doit être communiqué au conseil au moins 12 jours avant son vote.

Mme le maire, puis Frédéric LOEUILLET, secrétaire, exposent les principales données du projet de budget de la commune 2026. Il en ressort que les finances de la commune sont saines, l'endettement se réduira drastiquement dans les années qui viennent. Il conviendra de prévoir, en investissement, le passage de l'éclairage public en leds et les travaux de reprise des sépultures et l'accessibilité du cimetière.

Mme le maire souhaite prioriser les projets de l'année 2026, prévus au budget dans l'ordre suivant :

- Mise aux normes du jardin du souvenir au cimetière
- Travaux de voirie chemin de la Bogasserie et finalisation du chemin des Ordon
- Tracteur pour l'agent technique communal
- Sécurisation de l'école
- Passage en LEDS de l'éclairage public

Les conseillers bénéficient d'un support papier.

Il est ensuite répondu aux questions diverses sur ce projet de budget.

Il est précisé que le budget 2026 devra faire l'objet d'un vote pour adoption avant le 30 avril 2026. D'ici là, le maire et le secrétaire restent à la disposition des membres du conseil pour toute question ou suggestion relative au projet de budget.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 30 avril 2026 à 19 heures

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h25.

Le Maire, Stéphanie COUTEL

Philippe ROULLEAU

Amélie BLANCHET

Stéphane CLOT
(pouvoir à Bruno GARRIGA)

Marija MILUTINOVIC

Bruno GARRIGA

Aude FORT

Mikaël SANTARROMANA
(pouvoir à Amélie BLANCHET)

Béatrice AUBRUN

Serge PREVILLE

Amélie FERNANDES

Loïc PREVILLE
(pouvoir à Stéphanie COUTEL)

Agnès HAUTEFEUILLE

Olivier DEMEOCQ

Fanny CHRETIEN
(pouvoir à Olivier DEMEOCQ)